

Cohésion sociale, solidarités, territoires...

Associations et projets à réinventer ?



ATELIER A6

DOSSIER DOCUMENTAIRE

GESTION, TARIFICATION

FINANCEMENT ET TARIFICATION : LE PROJET ASSOCIATIF EN QUESTION

L'ATELIER

Depuis 2008, des réformes de la tarification sont à l'œuvre, transformant le mode de financement des établissements sociaux et médico-sociaux, et par là même, celui des associations gérant ceux-ci. Le dialogue de gestion se réduit à des opérations de mécanique tarifaire (ENC, indicateur, tarification à la ressource) où le projet de vie du bénéficiaire apparaît bien éloigné. Devant la multiplicité des réformes, la recherche de modalités techniques tarifaires plus efficaces ne finit-elle pas par nous faire perdre la finalité de notre engagement pour les personnes ? La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 ainsi que la loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) ont introduit des nouvelles dispositions bouleversant la logique jusqu'alors existante, sans être encore à ce jour aboutie. L'ensemble des secteurs (EHPAD, ESAT, SSIAD, SAD,

AHI, PJJ, ...) connaît sa réforme, subissant une nouvelle donne pas toujours en cohérence avec les objectifs de qualité demandés eux-mêmes par la loi, et segmentant plus encore l'offre de prestations. Aussi, reposant la tarification avant tout comme un moyen d'allocation des ressources, comment lui redonner sa place dans le projet sans qu'elle soit au cœur de celui-ci ? Comment des évolutions peuvent-elles se définir pour permettre aux personnes d'assurer la fluidité de leur parcours et aux associations la viabilité de leur modèle économique ? Promouvoir un échange construit avec les financeurs dans la durée et la qualité des réponses illustre une modalité d'un partenariat renouvelé pour nos associations : la contractualisation serait-elle une réponse ?

LE DOSSIER

Ce dossier contient une liste de textes ressources sur cette thématique : ouvrages de référence, articles d'Union Sociale, textes réglementaires, guides, communiqués et positionnement politique...

Il mentionne également les sources et les liens vers les sites Internet ou les numéros de fiches de notre base d'information. Pour obtenir le commentaire de notre

réseau et le document en texte intégral (saisir le n° de fiche dans l'espace recherche en page d'accueil du site). Remarque : les commentaires de la base d'information peuvent être réservés aux adhérents de l'Uriopss ou de l'Uniopss.

Dossier établi au 10 janvier 2013 par les documentalistes du réseau Uniopss-Uriopss.



www.guide-gestion.fr

Sommaire

1. La campagne budgétaire 2012, les perspectives pour 2013

- a. Etablissements et services accueillant des personnes âgées et handicapées
- b. Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- c. Majeurs protégés
- d. Services d'aide à domicile
- e. Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- f. Secteur « Accueil, Hébergement, Insertion »
- g. Etablissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (ACT, LHSS, CSAPA, CAARUD, LAM)
- h. Protection Judiciaire de la Jeunesse
- i. Etablissements de santé
- j. Frais de transport

2. Les réformes tarifaires en cours

- a. Etablissements et services accueillant des personnes âgées
- b. Etablissements et services accueillant des personnes handicapées
- c. Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- d. Majeurs protégés
- e. Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- f. Services d'aide à domicile
- g. Secteur « Accueil, Hébergement, Insertion »
- h. Protection Judiciaire de la Jeunesse
- i. Etablissements de santé

3. Pilotage et financement des ESMS

- a. Le Plan d'Aide à l'Investissement
- b. le Fond d'Intervention Régional (FIR)
- c. Les tableaux de bord
- d. les CPOM

4. La coopération

5. Evolution comptable et fiscale

1. La campagne budgétaire 2012, les perspectives pour 2013

PLF - PLFSS 2013 : Des budgets globalement préservés, des points de vigilance à souligner / Communiqué de presse Uniopss, octobre 2012 – Fiche n°68379

Dans un contexte délicat, marqué par l'objectif de réduction des déficits publics, l'Etat a plutôt choisi de jouer la carte de la solidarité. L'Uniopss souligne néanmoins plusieurs points de vigilance dans le PLF et le PLFSS 2013, notamment en matière d'accès aux droits, pour le RSA en particulier, mais aussi en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Synthèse du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 / Uniopss, octobre 2012 – Fiche n°68435

Propositions budgétaires 2013 : les règles à respecter / Uniopss, septembre 2012 - Fiche n°68097

Les prévisions économiques 2012-2013 / Uniopss, septembre 2012 – Fiche n°67947

«Construction du budget prévisionnel 2013 des ESMS» - Document conjoncturel, Chapitre 13 / Uniopss, septembre 2012, pp.147-155

L'IGAS et l'IGF présentent leurs propositions pour la maîtrise de l'ONDAM / Uniopss, septembre 2012 – Fiche n°67612

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Partant du constat que la France avec ses quelque 220 Mrds € consacrés à la santé représentant 11,8 % de son PIB, occupe la troisième place des pays de l'OCDE en matière de dépenses de santé. L'IGAS et l'IGF souligne par ailleurs que l'essentiel de ces dépenses de santé est constitué de l'ONDAM qui comptabilisaient en 2011 167,1 Mrd € [...]

Ce rapport ne manquera pas de nourrir les débats autour de la prochaine fixation de l'ONDAM 2013 dans le cadre du PLFSS qui sera examiné prochainement par le Parlement. D'ores et déjà le Gouvernement en fixant le taux de progression de l'ONDAM à 2,7 % sera comptable devant la représentation nationale de présenter un plan pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé qui tout en réalisant quelques économies tangibles permettent de conserver des marges de manœuvre nécessaires à la prolongation des efforts que nécessitent encore le secteur médico-social surtout en direction des personnes âgées mais aussi des personnes en situation de handicap.

Circulaire N°DGCS/5C/DSS/2011/120 du 22 mars 2011 proposant une méthodologie de gestion des enveloppes de crédits limitatifs dans les établissements et services médico-sociaux relevant des articles L.314-3 et L.314-3-1 du code de l'action sociale et des familles, et précisant les modalités de détermination des prix de journée / Uniopss, avril 2011 – Fiche n°60992

Le budget - Fiche pratique de gestion tarification CNAR / Uniopss, CNAR, novembre 2008 - actualisation décembre 2010, 5 pages – Fiche n°47141

a. Etablissements et services accueillant des personnes âgées et handicapées

Circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/283 du 13 juillet 2012 modifiant la circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, août 2012 – Fiche n°67592

Suite au recours gracieux formé par les organisations du secteur médico-social et de l'Uniopss à l'encontre de la circulaire budgétaire 2012, la DGCS et la DSS ont publié une circulaire rectificative le 13 juillet 2012 qui répond aux principaux griefs soulevés dans le recours.

L'UNIOPASS se joint à un recours collectif à l'encontre de la circulaire budgétaire 2012 /
Uniopss, mai 2012 – Fiche n°66363

Les motifs du recours portent essentiellement sur le prolongement de la suspension du droit d'option entre tarif soins partiel et tarif soins global dans les EHPAD. Ainsi que sur les modifications des clés de répartition de certaines dépenses entre les trois sections tarifaires applicables aux EHPAD.

Circulaire du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65907

Publication du rapport d'activités type à usage des EHPAD gérant un PASA ou une UHR ou un hébergement temporaire / Uniopss, mars 2012 – Fiche n°65506

b. Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Circulaire DGCS/2012/174 du 23 avril 2012 relative à la campagne budgétaire des établissements et services d'aide par le travail pour l'exercice 2012 – www.sante.gouv.fr
[Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités 2012/05]

Les orientations budgétaires 2012 s'inscrivent dans le cadre d'une progression de l'ONDAM médico-social 2012 en progression + 4 % par rapport à 2011 alors que l'ONDAM général évolue de 2,5 %.

Arrêté du 2 mai 2012 fixant pour l'année 2012 le montant des dotations allouées aux agences régionales de santé au titre de l'aide à l'investissement des établissements et services d'aide par le travail (Journal Officiel du 05.05.2012)

c. Majeurs protégés

Circulaire N°DGCS/2A/2012/290 du 19 juillet 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales / Uniopss, août 2012 – Fiche n°67597

d. Services d'aide à domicile

Circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/283 du 13 juillet 2012 modifiant la circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, août 2012 – Fiche n°67592

Circulaire du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65907

e. Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/283 du 13 juillet 2012 modifiant la circulaire n°DGCS/5C/DSS/1A/2012/148 du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, août 2012 – Fiche n°67592

Circulaire du 5 avril 2012 relative aux orientations de l'exercice 2012 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65907

Publication du rapport d'activité des Équipes Spécialisées Alzheimer à domicile / Uniopss, mars 2012 – Fiche n°65507

f. Secteur « Accueil, Hébergement, Insertion »

Circulaire du 20 février 2012 sur la campagne budgétaire 2012 du secteur AHI et la contractualisation / Uniopss, février 2012 – Fiche n°65443

La circulaire du 20 février 2012 définit les modalités de la campagne budgétaire 2012 du secteur « Accueil Hébergement Insertion » (AHI), évoque le dialogue de gestion et la contractualisation et les modalités de financement.

Guide du dialogue de gestion et de la contractualisation à destination des services déconcentrés et des opérateurs / ANSA, DGME, DGCS, février 2012

http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ANSA_DGME_DGCS_Guide_contrac-tualisation_VF_cle7d7ae9.pdf

g. Etablissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (ACT, LHSS, CSAPA, CAARUD, LAM)

Circulaire interministérielle N°DGCS/SD5C/DGS/DSS/2012/199 du 7 juin 2012 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2012 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques – www.sante.gouv.fr [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités 2012/06]

Campagne budgétaire 2012 du secteur addictologie / revue TSA en ligne, édition du 16 juin 2012

h. Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Circulaire du 31 octobre 2012 fixant les orientations de la politique de prévention de la délinquance et d'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2013 / Uniopss, novembre 2012 – Fiche n°69073

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Le fonds insiste cette année sur les évaluations qualitatives des actions portées en 2013 et ayant bénéficié de fonds les années antérieures ; une fiche visite d'une action par le délégué du Préfet est en annexe 1. La cible prioritaire reste les jeunes, en particulier ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette territorialisation devrait constituer au moins 75 % de la dotation nationale hors vidéo surveillance.

Observations interfédérales sur le projet de loi de finances - Mission Justice, Programme 182 PJJ / Uniopss, novembre 2012 – Fiche n°68861

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Pour analyser ce programme, il est nécessaire de tenir compte du contexte de ces trois dernières années, durant lesquelles le partenariat entre la PJJ et le secteur associatif habilité (SAH) a été profondément bouleversé notamment en raison :

- de la réorganisation territoriale de la PJJ et de son recentrage au pénal, confirmés dans son nouveau projet stratégique national 2012-2014 ;
- de la position contradictoire de la PJJ qui, d'une part se désengage du financement et de l'exercice des mesures civiles (à l'exception de l'investigation) et, d'autre part, se veut être un « acteur incontournable de la protection de l'enfance » ;
- de la déconnection entre les ressources budgétaires et les besoins résultant des décisions des magistrats.

Circulaire tarifaire 2012 de la protection judiciaire de la jeunesse / Uniopss, mars 2012 - Fiche n°65631

i. Etablissements de santé

Circulaire interministérielle DGOS/PF1/DGFiP/CL1B n°2012-269 du 6 juillet 2012 relative aux évolutions d'ordre budgétaire et comptable à compter de l'exercice 2012 pour les établissements de santé antérieurement financés par dotation globale – www.sante.gouv.fr [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités 2012/08]

Arrêté du 5 avril 2012 portant modification de l'arrêté du 4 mai 2010 fixant le plan global de financement pluriannuel des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale (Journal Officiel du 27.04.2012)

Arrêté du 28 mars 2012 fixant les éléments tarifaires mentionnés aux 1° à 3° du I de l'article L. 162-22-3 du code de la sécurité sociale des établissements de santé mentionnés au d de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale pour l'année 2012 (Journal Officiel du 30.03.2012)

Circulaire DGOS/R1/DSS/1A/ DGCS/5C/2012/82 du 15 février 2012 relative aux opérations de fongibilité et transferts pris en compte pour la détermination des objectifs de dépenses sanitaires et médico-sociaux – www.sante.gouv.fr [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités 2012/08]

j. Les frais de transport

Décret n°2011-1211 du 29 septembre 2011 relatif à l'accueil de jour (Journal Officiel du 20.09.2011)

Décret n°2010-1084 du 15 septembre 2010 relatif à la prise en charge des frais de transport des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour dans les maisons d'accueil spécialisées et les foyers d'accueil médicalisé (Journal Officiel du 16.09.2010)

Arrêté du 15 septembre 2010 fixant le montant et les modalités de revalorisation du plafond de dépenses de transport mentionné à l'article R. 314-208 du code de l'action sociale et des familles (Journal Officiel du 16.09.2010)

2. Les réformes tarifaires en cours

Gestion et tarification des établissements de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire - Document conjoncturel, Chapitre 6 / Uniopss, septembre 2012, pp.57-68

Les budgets des établissements du secteur de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire sont depuis plusieurs années mis à mal ; d'un contrôle a posteriori de l'utilisation des ressources, le concept de tarification s'est progressivement orienté vers une détermination a priori des tarifs faisant fi des éventuels projets d'établissements et de services des acteurs. Les difficultés financières auxquelles doit faire face l'État, n'ont fait qu'accentuer la démarche initiée depuis 2008 ; celles-ci ne peuvent cependant à elles seules justifier la mise en œuvre d'objectifs en contradiction totale avec les fondements de la loi du 2 janvier 2002, dont nous venons de fêter les 10 ans.

Tarification – coopération – contractualisation - Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss 2012-2017 / Uniopss, juin 2012 – Fiche n°66763

Réformes de la tarification - Positionnement politique de l'Uniopss / Uniopss, novembre 2010 - Fiche n°58623

Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (3^{ème} édition) / Jean-Pierre Hardy, Editions dunod, octobre 2010

Tarification : le primat des logiques financières / revue *Direction(s)* n°90, novembre 2011, pp.22-29

Dossier thématique « Réforme de la tarification » à partir du site de votre Uriopss ou de l'Uniopss www.uniopss.asso.fr > Rubrique actualités / Dossiers thématiques

a. Etablissements et services accueillant des personnes âgées

Les valeurs annuelles du point des tarifs plafond pour les EHPAD / Uniopss, octobre 2012 – Fiche n°68665

Arrêté du 6 juin 2012 fixant les dotations régionales de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles (Journal Officiel du 22.06.2012)

Décision du 27 avril 2012 fixant pour 2012 le montant des dotations régionales limitatives mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant les montants des crédits prévisionnels de fonctionnement mentionnés à l'article L. 314-3-4 du code de l'action sociale et des familles (Journal Officiel du 12.05.2012)

Expérimentation de la modulation du tarif soins des EHPAD selon des critères qualité, les fédérations et unions saisissent la Directrice Générale de la Cohésion Sociale / Uniopss, mars 2012 – Fiche n°65361

Tarifs soins plafond et convergence tarifaire dans les EHPAD, seuls les établissements tarifés au GPMS sont concernés [Arrêté du 6 février 2012 portant modification de l'arrêté du 26 février 2009 fixant les règles de calcul des tarifs plafonds et de mise en œuvre de la convergence tarifaire prévues à l'article L. 314-3-II du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du même code ayant conclu la convention pluriannuelle prévue au I de l'article L. 313-12 du code précité (JO 21.02.2012)] / Uniopss, février 2012 - Fiche n°65127

Les conventions tripartites de "pathossification" et les CPOM dans les EHPAD - guide juridique et financier / Association des départements de France (ADF), janvier 2012 - www.departement.org

Budget pour établissements personne âgées et personnes handicapées : l'année noire se confirme / Uniopss, avril 2011 - Fiche n°61053

La convergence tarifaire dans les EHPAD - Conseils et analyses pour contester cette convergence / Gérard Bami, Les Editions Hospitalières, avril 2011, 289 pages

Financement des soins dispensés dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - évaluation de l'option tarifaire dite globale / Destais Nathalie, Ruol Vincent, Thierry Michel. Inspection générale des affaires sociales (IGAS), octobre 2011.

Les dépenses de médicaments réintroduites dans les dotations des Ehpads : des risques avérés [Rapport d'évaluation de l'expérimentation de réintégration des médicaments dans les forfaits soins des EHPAD sans pharmacie à usage intérieur – IGAS septembre 2010] / Uniopss, septembre 2010 – Fiche n°58556

b. Etablissements et services accueillant des personnes handicapées

Quel apport des organismes du secteur médico- social à l'inclusion des personnes handicapées ? [Contribution à la réflexion sur l'apport des organismes du secteur médico- social à l'inclusion des personnes handicapées Des clefs pour la cité – Jean-Yves Hocquet, avril 2012] / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°66228

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Cette mission avait pour but de fournir une contribution à l'élaboration des orientations de l'État sur l'évolution du secteur médico-social intervenant dans le champ du handicap à l'appui de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). La concertation devait alimenter trois chantiers :

- fournir dès 2012, aux agences régionales de santé des éléments pour leur action territoriale évaluer le bien-fondé d'une réforme des supports juridiques sur lesquels s'appuie l'activité quotidienne des structures ainsi que leurs règles de tarification
- proposer des orientations en matière de tarification.

L'Uniopss présente ses travaux aux pilotes des missions handicap / Uniopss, février 2012 – Fiche n°65149

La tarification des établissements pour enfants et adolescents handicapés / revue ASH n°2687, décembre 2010

Circulaire relative au mode de tarification des établissements pour enfants et adolescents handicapés [Circulaire interministérielle DGCS/5B/DSS/1A/2010/387 du 9 novembre 2010 relative au mode de tarification des établissements pour enfants et adolescents handicapés mentionnés au 2° du I de l'article L.312-1 du CASF et aux modalités de participation de jeunes adultes accueillis au titre de l'amendement] / Uniopss, novembre 2010 – Fiche n°58492

c. Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

« Observation et l'évolution des modalités de gestion et tarification des établissements et services » / Agnès Jeannet, Anne Auburtin, Inspection générale des affaires sociales - Laurent Vachey, Frédéric Varnier, Inspection générale des finances, novembre 2012, 505 pages. – www.igas.gouv.fr

Pause tarifaire en ESAT / Uniopss, octobre 2012 - Fiche n°68544

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Lors de son intervention au Sénat le 2 octobre 2012, la ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Mme Marie-Arlette Carlotti a annoncé « *faire une pause dans l'obligation de convergence tarifaire* ».

Rappelons que depuis 4 ans, les ESAT subissent la mécanique tarifaire des tarifs plafond. Le niveau des tarifs est inchangé depuis 2009, et s'appuie sur une ENC contestée tant dans sa méthode que dans son évolution de prise en compte de l'évolution de ces coûts. Un collectif d'associations et fédérations (dont l'Uniopss) ont fait un recours en contentieux auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer l'arrêté du 2 mai 2012 fixant les tarifs plafonds des ESAT.

Concernant la réforme de la tarification, qu'elle présente comme un chantier à moyen voire long terme, elle reste en attente du rapport IGAS IGF dont elle annonce les conclusions « dans les prochains mois ». Elle pose comme objectif « *une plus grande équité, efficacité et simplicité* ».

Arrêté du 5 octobre 2012 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2012 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des établissements et services d'aide par le travail (Journal Officiel du 20.10.2012)

Esat : un modèle tarifaire décrié depuis 2009 ! recours gracieux / Uniopss, juin 2012 – Fiche n°66984

Arrêté du 2 mai 2012 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services (ESAT) mentionnés au a du 5° du I de l'article L. 312-1 du même code (Journal Officiel du 05.05.2012)

Tarifs plafonds des ESAT : Cinq associations déposent un recours devant le Conseil d'Etat ! / Uniopss, décembre 2010 – Fiche n°58757

« **La liberté menace des ESAT** » Gérard Zribi, Président d'Andicat / Uniopss, revue *Union sociale* n°246, avril 2011, p.17

Tarifs plafonds des ESAT ; une approche coupée du réel / Uniopss, revue *Union sociale* n°236, avril 2010, p.12

d. Majeurs protégés

Arrêté fixant les dotations régionales limitatives relatives au frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs [Arrêté du 3 août 2012 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles] (Journal Officiel du 18.08.2012) / Uniopss, août 2012 - Fiche n°67600

e. Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

La réforme de la tarification des SSIAD reportée à 2013 / Uniopss, décembre 2011 – Fiche n°63716

A l'issue de la dernière réunion de concertation entre le collectif SSIAD des 16 et la DGCS, Sabine Fourcade a clairement laissé entendre qu'en raison des nombreux ajustements et études complémentaires que réclamait le nouveau modèle tarifaire envisagée, l'échéance de mise en œuvre de la réforme de la tarification des SSIAD était repoussée à 2013. Information confirmée depuis à plusieurs reprises par Roselyne Bachelot-Narquin et encore tout dernièrement à la tribune des 8^{èmes} Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées organisées par l'Uniopss à Marseille les 24 et 25 novembre 2011.

La réforme de la tarification des SSIAD : la DGCS maintient l'objectif de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012 / Uniopss, septembre 2011 - Fiche n°62620

Courrier du 28 juin 2011 à Roselyne BACHELOT portant sur la réforme de la tarification et l'élaboration du cahier des charges des SSIAD / Uniopss, juillet 2011 - Fiche n°61974

Réforme de la tarification des SSIAD / Uniopss, mars 2011 – Fiche n°60383

Enquête sur les coûts SSIAD : la CNSA étudie la demande / Uniopss, novembre 2010 – Fiche n°58455

Financement des SSIAD et projet de réforme de leur tarification : les demandes des organisations aux ministres et à la CNSA / Uniopss – Fiche n°57585

Tarification des SSIAD – une réforme jugée trop expéditive / revue *Direction(s)* n°78, octobre 2010, p.4-5

f. Services d'aide à domicile

Le Collectif national de l'aide à domicile : 1^{er} bilan des expérimentations tarifaires pour les services d'aide à domicile / Uniopss, novembre 2012 - Fiche N°69026

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uniopss :

A l'occasion de la réunion du Comité national de préfiguration de nouvelles modalités d'autorisation et de tarification des services d'aide à domicile du 21 novembre dernier, le collectif national de l'aide à domicile a dressé un premier bilan de la mise en œuvre des expérimentations dans les départements et a amorcé l'intégration des services d'aide aux personnes handicapées et à la famille dans le périmètre des expérimentations.

Plus d'une vingtaine de conseils généraux expriment aujourd'hui leur intérêt pour expérimenter les nouveaux modèles de tarification et d'organisation élaborés par le collectif de l'aide à domicile et l'Assemblée des départements de France. Cette dynamique reflète la prise en compte des besoins d'aide à domicile non pourvus, des difficultés financières sérieuses des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des problèmes de solvabilisation des prestations par les conseils généraux. L'annonce par le Gouvernement d'un deuxième fonds de restructuration pour 2013 en est la preuve.

Des expérimentations en bonne voie

Une régulation contractualisée pluriannuelle, une recherche continue des équilibres entre contraintes financières des conseils généraux et obligations des services envers leurs clients et leurs salariés, une mise en valeur des actions de prévention des services d'aide et d'accompagnement à domicile, tels sont les objectifs de la réforme portée depuis 2011 par le Collectif de l'aide à domicile et l'Assemblée des Départements de France (ADF). [...]

Bilan du premier fonds de restructuration

En faisant le choix, début 2012, d'une répartition par région pour le premier fonds de restructuration en fonction des personnes de plus de 75 ans (selon les bases de l'INSEE), le calcul des enveloppes régionales a été déconnecté du nombre réel de structures en difficulté et du

volume financier nécessaire pour répondre aux besoins des services. De plus, l'interprétation diverse des critères d'éligibilité des dossiers, l'hétérogénéité des attributions et des conditions d'application ont suscité de nombreuses difficultés. [...]

Perspectives 2013

A travers ce premier bilan, il est à retenir que les modalités d'attribution du fonds sont perfectibles. Une analyse du bilan qualitatif du premier fonds, une réévaluation du besoin des structures en difficulté, ainsi qu'une remontée des besoins des SAAD par les Agences Régionales de Santé (ARS) au niveau national sont nécessaires. [...]

La volonté d'opérer une restructuration du secteur par le biais de ce nouveau fonds de restructuration est clairement affichée par le Gouvernement et l'ensemble des acteurs institutionnels, associations, fédérations.

Expérimentation tarifaire des Services d'aide à domicile, le cahier des charges enfin publié [Arrêté du 30 août 2012 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux modalités de tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile et le contenu du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mentionné au 1° du I de l'article 150 de la loi du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (JO 21.09.2012)] / Uniopss, septembre 2012 - Fiche n°68061

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

L'Uniopss et le Collectif de l'aide à domicile l'attendaient depuis plusieurs mois, l'arrêté ministériel fixant le cahier des charges destiné à encadrer et à sécuriser les expérimentations tarifaires prévues à l'article 150 de la Loi de finances pour les services d'aide à domicile est enfin paru.

Pour l'essentiel, il s'agissait de fixer dans la norme les modalités de préfiguration du projet de nouvelle procédure d'autorisation - tarification élaborée par le groupe de travail ADF/Collectif de l'aide à domicile. Mais le Ministère ne souhaitait pas que les expérimentations se limitent au seul projet ADF/Collectif de l'aide à domicile. C'est pourquoi, l'arrêté dispose que les expérimentations peuvent se dérouler selon deux modalités, une première qui correspond à la proposition ADF/Collectif des 16, une seconde qui reprend les propositions de réforme des rapports IGAS et Poletti sous forme d'une tarification horaire maintenue assortie d'une dotation de valorisation des missions d'intérêt général. De fait, seul le projet ADF/Collectif des 16 s'inscrit dans une logique de cahier des charges et devrait autoriser une véritable expérimentation. L'arrêté précise cependant que les deux modalités d'expérimentation devront faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens négociée pour 3 ans maximum entre le Conseil général et le service expérimentateur.

Le collectif de l'Aide à domicile alerte sur la persistance des difficultés financières du secteur / Uniopss, juin 2012 – Fiche n°66617

Lancement de la préfiguration de la refondation de la tarification des services d'aide à domicile ADF- Collectif de l'aide à domicile / Uniopss, février 2012 - fiche n°65141

Modalités de répartition des 50 M d'euros du fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile / Uniopss, février 2012 – Fiche n°64915

Difficultés économiques et réforme de la tarification des services d'aide à domicile, publication du rapport de Bérange Poletti / Uniopss, janvier 2012 – Fiche n°64540

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

La Députée avait déjà remis en octobre un rapport intermédiaire dans lequel était préconisé la création d'un fonds d'aide exceptionnel à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cette proposition a pu trouver rapidement sa concrétisation par la loi de Finance pour 2012 qui institue un fonds de 50 M€ géré par la CNSA. Dans son rapport final, Bérange Poletti formule des préconisations de réforme de la tarification qui marquent une certaine distance par rapport au projet de refondation porté par le collectif des organisations représentatives de l'aide à domicile et l'ADF. [...]

Modalités d'attribution des crédits du fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile / Uniopss, décembre 2011 – Fiche n°64374

La crise des services d'aide à domicile : le collectif des 16 maintient la pression / Uniopss, avril 2011 – Fiche n°60753

Aide à domicile : parution du rapport IGAS / Uniopss, mars 2011 – Fiche n°59543

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uniopss :

Le rapport commandé par Nora Berra aux IGAS, IGF et IGA concernant les difficultés économiques du secteur de l'aide à domicile a été rendu public le 25 janvier 2011.

Le Collectif des 16 organisations représentatives du secteur de l'aide à domicile à but non lucratif regrette que le rapport ne traite pas de l'aide aux familles. Il conteste également l'une des recommandations selon laquelle les services pourraient instaurer deux tarifs : l'un pour des prestations requérant des compétences spécifiques et l'autre, plus bas, pour l'aide aux tâches ménagères.

Réforme de la tarification des SSIAD: le collectif inter organismes adresse ses demandes d'ordre réglementaire, à Roselyne Bachelot-Narquin / Uniopss, février 2011 – Fiche n°59647

Aide à domicile et services à la personne: le cri d'alarme du « collectif des 16 » / Uniopss, janvier 2011 – Fiche n°59207

Aide à domicile : les stratégies anti-crise du secteur / revue *TSA mensuel* n°18, décembre 2010-janvier 2011, pp. 15-22

g. Secteur « Accueil, Hébergement, Insertion »

La Fnars, l'Uniopss et l'Armée du salut réclament au ministère de l'Égalité des territoires et du Logement la suspension de la démarche de contractualisation / Courrier du 18 juin 2012

Arrêté du 18 avril 2012 relatif aux dotations régionales limitatives pour les frais de fonctionnement des CHRS / Uniopss, mai 2012 – Fiche n°66218

Accueil, hébergement, insertion : Le chantier de la refondation à la peine / revue *Direction(s)* n°89, octobre 2011

1^{ère} étude nationale des coûts du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion / Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE), juin 2011 - www.cnle.gouv.fr

Utiliser le référentiel des prestations d'accueil et d'hébergement / revue *Direction(s)* n°82, février 2011 p.30-31

Circulaire n°DGCS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion / Uniopss, août 2010 – Fiche n°56915

Réforme du financement des CHRS et autres structures d'hébergement / Uniopss, avril 2010 – Fiche n°55211

Position UNIOPSS FNARS sur le référentiel prestations coûts / Uniopss, mars 2010 – Fiche n°54724

h. Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Circulaire IOC/K/12/01692/C du 30 janvier 2012 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance – http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/06-Le_CIPD/Circulaire_NOR.pdf

Tarification accueil des mineurs ou majeurs de moins de 21 ans [Décret n°2011-1967 du 26 décembre 2011 relatif à la tarification des établissements et services accueillant des mineurs ou des majeurs de moins de vingt et un ans confiés par l'autorité judiciaire] / Uniopss, décembre 2011 – Fiche n°64625

Décret n°2010-497 du 17 mai 2010 relatif au fonds national de financement de la protection de l'enfance / Uniopss, mai 2010 – Fiche n°55665

i. Etablissements de santé

Circulaire n°DGOS/R1/2012/382 du 9 novembre 2012 relative à la campagne tarifaire 2012 des établissements de santé - www.circulaires.gouv.fr

Rapport 2012 au Parlement sur le financement des établissements de santé / Ministère des affaires sociales et de la santé, octobre 2012, 154 p. - www.sante.gouv.fr

⇒ Présentation :

Ce rapport précise notamment les dispositions prises sur :

1° La tarification à l'activité des établissements de santé et ses conséquences sur l'activité et l'équilibre financier des établissements publics et privés. Le rapport souligne les actions engagées afin de mesurer et prévenir les conséquences de la tarification à l'activité sur le nombre des actes, la qualité des soins, les activités de santé publique et la prise en charge des pathologies chroniques.

2° Les dotations finançant les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation telles que mentionnées à l'article L. 162-22-13. A ce titre, le rapport contient une analyse du bien-fondé du périmètre des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation des établissements de santé, de l'évolution du montant annuel de la dotation nationale de financement de ces missions, de celle du montant des dotations régionales et de celle du montant des dotations attribuées à chaque établissement ainsi que des critères d'attribution de ces dernières aux établissements ;

3° Le processus de convergence des tarifs, tel que mentionné à l'article 33 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 (n° 2003-1199 du 18 décembre 2003). Le rapport met en perspective le programme précisant la méthode et les étapes permettant de progresser dans la réalisation de la convergence intersectorielle des tarifs avant l'échéance de 2018.

Evaluation des effets de la tarification à l'activité sur le management des établissements de santé / Bruant-Bisson Anne, Castel Paul, Panel Maurice-Pierre. IGAS, mars 2012 – www.ladocumentationfrancaise.fr

Arrêté du 8 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 mars 2012 fixant pour l'année 2012 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (Journal Officiel du 17.11.2012)

Refonder la tarification hospitalière au service du patient - Rapport d'information de MM. Jacky Le Menn et Alain Milon, fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales / Sénat, juillet 2012, 341 pages. - www.ladocumentationfrancaise.fr

Arrêté du 26 avril 2012 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale (Journal Officiel du 10.05.2012)

"Clap de fin pour la convergence tarifaire ?" / revue TSA en ligne, édition du 11 juin 2012

Proposition de loi tendant à supprimer le processus de convergence tarifaire imposé aux établissements publics de santé et médico-sociaux / Sénat, 25 mai 2012 – Dossier législatif sur www.senat.fr

Circulaire DGOS/R1/2012/DGOS/R1/131 du 16 mars 2012 relative à la campagne tarifaire 2012 des établissements de santé / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65911

Arrêté modifiant les dates de transmission des états comparatifs / Uniopss, novembre 2011 – Fiche n°63487

Contrôle de la tarification à l'activité des établissements de santé [Décret n° 2011-1209 du 29 septembre 2011 modifiant les dispositions relatives au contrôle de la tarification à l'activité des établissements de santé] / Uniopss, octobre 2011 – Fiche n°63410

Tarification à l'activité et convergence sanitaire – chapitre 7 issu de « Sécurité sociale 2011 » / rapport de la Cour des comptes, septembre 2011, pp. 200-228 - www.ccomptes.fr

Rapport 2010 au Parlement sur la Tarification À l'Activité (T2A) / Uniopss, novembre 2011 – Fiche n°58289

Rapport 2010 au Parlement sur les missions d'intérêt général et l'aide à la contractualisation des établissements de santé / Uniopss, novembre 2011 – Fiche n°58314

Rapport 2010 au Parlement sur la convergence tarifaire en matière de financement des établissements de santé / Uniopss, novembre 2011 – Fiche n°58313

Conversions des structures hospitalières en structures médico-sociales / Hesse Catherine, Maymil Vincent, Le Taillandier De Gabory Vincent - IGAS, février 2011 - www.ladocumentationfrançaise.fr

3. Pilotage et financement des ESMS

a. Le Plan d'Aide à l'Investissement (PAI)

Instruction technique supplémentaire PAI 2012 du 1^{er} juin 2012 / CNSA, juin 2012 – www.cnsa.fr Dossier « Le PAI 2012 »

Arrêté du 4 mai 2012 fixant pour 2012 les conditions d'utilisation et le montant des crédits pour le financement d'opérations d'investissement immobilier (Journal Officiel du 10.05.2012)

Instruction technique du 17 février 2012 relative à la mise en œuvre de plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées et personnes

handicapées (enfants et adultes) en 2012 / CNSA, février 2012 – www.cnsa.fr Dossier « Le PAI 2012 »

b. Le Fonds Régional d'Intervention (FIR)

Arrêté du 4 avril 2012 fixant le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional pour l'année 2012 (Journal Officiel du 08.04.2012) / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65975

Circulaire n°SG/2012/145 du 9 mars 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 – www.circulaires.gouv.fr

Arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique (Journal Officiel du 28.02.2012)

Arrêté du 27 février 2012 fixant la liste et les conditions de versement des aides individuelles, des prestations et des compléments de rémunération financés par le fonds d'intervention régional en application / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65980

ARS : le décret relatif au Fonds d'intervention régional est paru ! / Uniopss, février 2012 – fiche n°65420

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

Créé par l'article 65 de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) dans un souci de décloisonnement des secteurs sanitaires et médico-social, le FIR a pour objet d'assurer :

- Le financement d'actions ou de structure participant à la permanence des soins, permanence des soins en établissements de santé, développement de nouveaux modes d'exercice pour de nouvelles pratiques (ex : télémédecine), actions visant à améliorer la qualité et la pratique des soins ...
- Le financement des actions de promotion de la santé, d'éducation à la santé, de prévention et de sécurité sanitaire mis en œuvre dans le cadre du schéma régional de prévention (SRP).
- Le financement d'actions tendant à la prévention des handicaps et de la perte d'autonomie ainsi qu'au pris en charge et accompagnements des personnes handicapées ou âgées dépendantes à l'exclusion des financements pris en charge par les Conseils Généraux.

c. Les tableaux de bord

⇒ **Observatoire des coûts de la construction dans le secteur médico-social. Traitements statistiques** / Anap, juillet 2011, 51 pages - <http://www.anap.fr/detail-dune-publication-ou-dun-outil/recherche/observatoire-des-couts-de-la-construction-hospitaliere-rapport-2011/>

⇒ présentation :

À destination principale des décideurs du secteur médico-social (établissements et services mais aussi Agences régionales de santé), ce nouvel Observatoire des coûts porte sur la construction des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'outil a pour vocation une évaluation « sincère » des projets immobiliers menés par les établissements et services médico-sociaux.

Piloter la performance dans le secteur médico-social / ANAP, juin 2012, 56 pages. – www.anap.fr

Etablissements et services à l'épreuve de la performance / revue *Direction(s)* n°95, avril 2012, pp.22-29

Lancement de l'application HAPI "HARmonisation et Partage d'Information » / CNSA, janvier 2012 - www.cnsa.fr

La performance dans les starting- blocks / revue *TSA mensuel*, mars 2011, pp. 15-22

Le contrôle des établissements et services médico sociaux par les agences régionales de santé / revue *ASH* n°2694, janvier 2011

ANAP - pilotage performance des ESMS - restitution ateliers de travail / Uniopss, juillet 2010 – Fiche n°56724

ANAP : projet pilotage de la performance dans les ESMS / Uniopss, avril 2010 – Fiche n°55323

d. Les CPOM

Assurer en temps réel le suivi d'un CPOM / revue *Direction(s)* n°99, septembre 2012, p.34

Le tarif contractuel n'est pas opposable au financeur / revue *Direction(s)* n°98, juillet - août 2012, p.12

Le CPOM, un régime juridique entre ombres et lumières / revue *Direction(s)* n°84, avril 2011, p.48-49

CPOM : des résultats librement affectés / revue *Direction(s)* n°98, juillet-août 2012, p.30-31

La pluriannualité budgétaire et les CPOM - Fiche pratique CNAR / Uniopss, décembre 2008 mise à jour décembre 2010, 6 pages – Fiche n°47140

4. La coopération

Les coopérations dans le secteur médico-social - guide méthodologique ANAP / Uniopss, avril 2012 – Fiche n°65914

La coopération : une opportunité pour les associations en devenir / Uniopss, revue *Union sociale* n°255, mars 2012, p.11

Positionnement du réseau Uniopss-Uriopss sur la coopération / Uniopss, février 2012 – Fiche n°65042

⇒ Commentaire du réseau Uniopss-Uriopss :

L'association est un lieu de coopération entre différentes parties prenantes. Ces acteurs mettent leurs compétences et engagements au service d'un projet de transformation sociale.

La coopération se fonde sur l'ambition de réunir des acteurs, sur un territoire, afin de travailler ensemble à une œuvre commune. Concrètement la coopération peut prendre la forme de collectifs informels, de partenariats formalisés ou non, de la conduite d'une action en commun, de la mutualisation d'actions, de moyens, de personnes, de ressources. Une coopération peut aussi se

définir par la création d'un siège social, une nouvelle entité juridique (Association, Groupement d'Employeurs, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale...), et aller jusqu'à la fusion d'associations. Quel que soit la forme des coopérations, elles visent, sur un territoire, à l'amélioration de l'accompagnement des personnes par la mise en cohérence des acteurs.

Pour autant la pratique de la coopération est, dans un contexte de réformes abondantes, de recherche d'efficacité et de rationalisation des coûts, un exercice parfois délicat pour les acteurs associatifs.

Sanitaire et médico-social : un rapprochement inéluctable / revue *Direction(s)* n°88, septembre 2011, pp 24-31

Guide méthodologique des coopérations territoriales / ANAP, mars 2011 - www.anap.fr

Guide méthodologique des coopérations territoriales - formes juridiques / ANAP, mars 2011 - www.anap.fr

Le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) - Fiche pratique CNAR / Uniopss, mai 2009 mis à jour décembre 2010, 6 pages – Fiche n°49877

Congrès Uniopss 2010 – Atelier B6 : La coopération : enjeux politiques et stratégiques et pratiques associatives / Uniopss, avril 2010 – Fiche n° 55087

Dossier « Coopération » sur le site de votre Uriopss ou à partir du site de l'Uniopss www.uniopss.asso.fr > Rubrique « Pour l'accompagnement »

5. Evolution comptable et fiscale

Mesures comptables ESMS 2012 / Uniopss, septembre 2012 – Fiche n°67855

La Commission européenne demande à la France de limiter l'application du taux réduit de TVA aux soins à domicile / Uniopss, juin 2012 – Fiche n°66941

Comptabilité des associations et fondations - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux. Juri' guide (2^{ème} édition) / Uniopss, Juris, Éditions DALLOZ, mai 2012

Instruction 3 C-1-12 du 8 février 2012 relative aux précisions sur le champ et l'entrée en vigueur du passage à 7 % du taux de TVA / Uniopss, février 2012 – Fiche n°65013

Trame de rapport d'activité financier pour le compte administratif 2011 / Uniopss, mars 2012 – Fiche n°64655

Comptes administratifs (CA) 2011 : rappel de la réglementation / Uniopss, mars 2012 – Fiche n°64656

Arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles / Uniopss, janvier 2012 – Fiche n°65623

Dossier thématique « Fiches pratiques de gestion » sur le site de votre Uriopss ou à partir du site de l'Uniopss www.uniopss.asso.fr > Rubrique Actualités/Dossiers thématiques

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....



Retrouvez tous les dossiers documentaires du Centre Ressources
sur le site du Congrès et sur nos sites internet, dès le 11 février 2013

► www.congres-uniopss.fr

► Les sites internet du Réseau Uniopss-Uriopss

URIOPSS Alsace	www.uriopss-alsace.asso.fr
URIOPSS Aquitaine	www.uriopss-aquitaine.asso.fr
URIOPSS Auvergne Limousin	www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr
URIOPSS Bourgogne	www.uriopss-bourgogne.asso.fr
URIOPSS Bretagne	www.uriopss-bretagne.asso.fr
URIOPSS Centre	www.uriopss-centre.asso.fr
URIOPSS Champagne-Ardenne	www.uriopss-ca.asso.fr
URIOPSS Franche-Comté	www.uriopss-f-comte.asso.fr
URIOPSS Guadeloupe	www.uriopss-guadeloupe.fr
URIOPSS Ile de France	www.uriopss-idf.asso.fr
URIOPSS Languedoc-Roussillon	www.uriopss-lr.asso.fr
URIOPSS Lorraine	www.uriopss-lorraine.asso.fr
URIOPSS Martinique	www.uriopss-martinique.com
URIOPSS Midi-Pyrénées	www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
URIOPSS Nord Pas de Calais	www.uriopss-npdc.asso.fr
URIOPSS Normandie (Basse)	www.uriopss-basse-normandie.asso.fr
URIOPSS Normandie (Haute)	www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
URIOPSS Pays de la Loire	www.uriopss-pdl.asso.fr
URIOPSS Picardie	www.uriopss-picardie.asso.fr
URIOPSS Poitou-Charentes	www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
URIOPSS Provence - Alpes Côte d'Azur et Corse	www.uriopss-pacac.asso.fr
URIOPSS Rhône Alpes	www.uriopss-ra.asso.fr
URIOPSS La Réunion-Mayotte	www.uriopss-reunion.asso.fr
UNIOPSS	www.uniopss.asso.fr